

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 28 novembre 2022 08:43
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: [COVID] - Mesures de protection dans les ESMS
Pièces jointes: MINSANTE n2022-51_Evolution ESMS fin urgence sanitaire.pdf

De : CENTRECRISESANITAIRE <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 25 novembre 2022 16:13
À :
Cc : CENTRECRISESANITAIRE <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>; DGCS-ALERTE-COVID <dgcs-alerte-covid@social.gouv.fr>
Objet : [COVID] - Mesures de protection dans les ESMS

Bonjour,

Nous vous informons qu'en raison du caractère obsolète du **protocole Covid applicable dans les établissements et services accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** (dont la dernière version datait du 06 avril 2022), celui-ci a été supprimé du site du Ministère de la Santé et de la Prévention. En effet, un certain nombre de dispositions du protocole comme le passe sanitaire n'étaient aujourd'hui plus en vigueur, notamment depuis la [loi du 30 juillet 2022](#).

En lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale, nous vous confirmons **la fin de l'existence d'un protocole spécifique pour les ESMS**. A ce titre, concernant les recommandations sanitaires toujours applicables dans ces établissements, nous vous invitons à vous référer au MINSANTE 2022-51 « Evolutions pour les établissements et services de santé et médico-sociaux liées à la fin des régimes d'urgence sanitaire au 31 juillet 2022 » (en pièce jointe).

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision,

Bien cordialement,
Cellule Situation-Opérations
CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle de gestion opérationnelle de la pandémie
Sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire
Tél : 01 40 56 75 11 / 14, avenue Duquesne 75007 PARIS
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé